



le 30 août 2021

Aux Président(e)s, Capitaines, à tous les licencié(e)s
des Clubs et Compagnies du Comité Régional Hauts-de-France

Cher(e)s ami(e)s,

Comme il avait été annoncé lors de notre dernière assemblée générale en février 2021, une assemblée générale se tiendra début octobre en deux temps : AG extraordinaire pour la modification du siège et des statuts, suivie d'une AG ordinaire (Réunion des Présidents -es) durant laquelle il sera procédé à l'élection d'un second vérificateur-trice aux comptes mais aussi qui nous permettra de vous présenter les nouvelles orientations ainsi que de répondre à vos questions sur celles-ci.

Nous comptons donc vivement sur votre participation à notre

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC HAUTS-DE-FRANCE
SUIVI DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
Samedi 2 octobre 2021 à 14 h 00
à AMIENS, Auberge de Jeunesse Square Friant les 4 chênes**

dont vous trouverez ci-après le programme et l'ordre du jour.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint pour que l'assemblée générale délibère valablement (les délégués participant(e)s doivent être porteurs de la moitié au moins des pouvoirs votatifs), une seconde assemblée générale se tiendra, conformément aux statuts, le 2 octobre 2021 à 14h30, au même lieu, sans condition de quorum.

Souhaitant vivement votre participation à cette assemblée, nous vous prions de croire, Cher(e) Président(e), Cher(e) Capitaine, Cher(e) Ami(e), en l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Président Philippe BOUCLET
Le Secrétaire Général, Régis FAGART.



Programme et Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 2 octobre 2021

13h30 - 14h : Accueil des participants -es et vérification du quorum.

14 h : Ouverture de l'A.G. Extraordinaire par le Président.

- Présentation des modifications apportées aux statuts du CRTAHDF
- Présentation des modifications apportées au règlement intérieur (Mémento)
- Vote pour la validation des nouveaux statuts et du règlement intérieur.

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire ainsi que la réunion des Présidents -es de club et capitaines de compagnie :

- Présentation du(es) candidat(s-es) et vote d'un -e deuxième vérificateur-trice de comptes.
- Présentation du mémento 2021-2022
- Présentation des nouveaux projets.
- Remise de distinctions qui n'ont pu l'être auparavant.
- Résultats des différents votes.
- Réponses aux questions écrites déposées au moins 15 jours avant l'AG.

!!! *Pour nous permettre de les soumettre préalablement au comité directeur et d'y apporter toute l'attention qu'il convient, seules les questions diverses qui nous auront été adressées au plus tard deux semaines avant l'AG seront traitées.*

Merci donc de nous transmettre vos questions avant le 18 septembre.

Clôture de la réunion des présidents

Représentation des clubs - Extrait des statuts

Article 8 - (Composition)

L'assemblée générale du Comité Régional se compose des représentants des associations membres affiliées ayant acquitté leur affiliation de la saison en cours. La définition des représentants est indiquée à l'article 8.2.

8.2. Définition des représentants des associations membres

Le représentant d'une association pouvant prendre part aux votes à l'assemblée générale du Comité Régional est le Président de l'association affiliée titulaire d'une licence en cours de validité.

En cas d'absence du Président à l'assemblée générale du Comité Régional, le Président de l'association affiliée est habilité à désigner (délégation de pouvoir : voir annexe) un suppléant, **lui-même membre licencié de l'association.**

Les représentants doivent être âgés de 16 ans ou plus à la date de l'Assemblée générale du comité.

Rappel :

- Si, lors de l'Assemblée Générale, votre Compagnie ou Club n'est pas représenté, vos voix sont perdues.
- Au regard des exigences des nouveaux labels la présence aux assemblées générales de votre Comité Départemental et Régional est obligatoire pour pouvoir prétendre à l'obtention de l'un d'eux.



Annexe

Délégation de pouvoir

à envoyer à Régis FAGART 40 rue Poiteux 80400 BROUCHY
ou à présenter au Bureau d'accueil de l'AG le samedi 2 octobre 2021

Le -La Président -e de la Compagnie / du Club de :

ne pouvant assister aux travaux de l'Assemblée Générale du Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-de-France du 2 octobre 2021,

donne pouvoir à Mme, Mlle, Mr, membre licencié de la Cie / du Club

pour le représenter et voter au nom de la Cie / du Club.

Fait à : le 2021

Nom et signature du Président -e
précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"

Cachet de la Cie / du Club

Election d'un vérificateur aux comptes

Candidature à retourner avant le 18 septembre 2021 à

COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC HAUTS-DE-FRANCE
Centre régional de Tir à l'Arc, 2 rue Jacques Daguerre 60200 COMPIEGNE.

NOM Prénom du candidat-e:

N° licence : Compagnie / Club :

courriel :

Je déclare présenter ma candidature à la fonction de vérificateur aux comptes du Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-de-France pour l'année 2021.

Motivation et/ou Curriculum-vitae :

Fait à : le 2021

Signature du candidat-e